

PROTOCOLE ET DOSSIER DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

I. Cadre réglementaire :

- Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'accompagnant éducatif et social ;
- Arrêté du 29 janvier 2016 modifié relatif au diplôme d'accompagnant éducatif et social ;
- L'instruction DGCS du 17 juillet 2017 ;

II. Principes généraux :

Les dispenses d'un domaine de formation et allègements de formation portent sur l'enseignement socle uniquement. Ils ne dispensent donc pas des épreuves du diplôme d'État : la passation de l'ensemble des épreuves de certification est obligatoire.

La dispense de formation, lorsqu'elle est obtenue, signifie que le candidat est dispensé de suivre le temps de formation concerné, mais il est tenu de se présenter à toutes les épreuves de certification.

L'allègement de formation, lorsqu'il est obtenu signifie que le candidat ne suit pas le temps de formation concerné, mais il est tenu de se présenter à toutes les épreuves de certification.

Il est institué **une commission d'admission à l'epss**. Elle étudie chaque dossier transmis et se prononce sur la validation des demandes d'allègements et dispenses qui lui sont présentées. Elle propose un parcours individualisé au candidat.

Chaque candidat concerné est invité à vérifier au préalable si son parcours personnel lui permet de prétendre à des allègements ou à des dispenses. Les dispenses et allègements possibles sont indiqués dans le tableau d'allègements joint à ce protocole.

III. Règles générales d'examen de la demande :

Les allègements n'ont pas d'application systématique. Les propositions faites par la commission d'admission correspondent à des parcours-types qui ne peuvent être modifiés. Ce choix permet de préserver une démarche de formation en groupe et une logique pédagogique dans un temps de formation resserré. Il est garant des conditions de transférabilité a priori de savoirs mobilisés avant l'entrée en formation.

En cas de difficultés identifiées au cours de la formation théorique ou pratique et de résultats insuffisants pendant les semestres, il peut être proposé une modification du parcours allégé visant l'efficacité de la professionnalisation de l'étudiant et en concertation avec lui.

INFORMATION IMPORTANTE

Selon les directives de la Région Ile-de-France, les personnes effectuant une demande d'allègements et/ou de dispenses, ne peuvent prétendre à une prise en charge financière des frais de formation par cette collectivité territoriale. Les candidats, acceptant la proposition d'allègements et/ou de dispenses présentée par l'epss, ne pourront plus avoir accès à la Voie Initiale, dite Voie Directe et pourront s'inscrire uniquement en situation d'emploi ou en financement personnel.

Conditions d'éligibilité au financement de la formation par la Region Ile-de-France :

- ✓ Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en mission locale à l'exception faite des apprentis ;
- ✓ Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum ;
- ✓ Les demandeurs d'emploi, n'ayant obtenu aucun diplôme, titre ou certification (y compris le Brevet des Collèges) ;
- ✓ Les bénéficiaires du RSA ;
- ✓ Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)-anciennement Contrat Aidé -y compris en cas de démission ;
- ✓ Les élèves ou étudiants dont le Service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation et de certification relevant du "socle commun" - DEAES

Conformément à l'arrêté du 29 janvier 2016 modifié ; à l'instruction DGCS du 17 juillet 2017

Diplômes détenus par le candidat	<i>Diplôme d'Etat d'assistant familial</i>	<i>Diplôme d'Etat d'aide soignant</i>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Titre professionnel assistant de vie aux familles		Certificat Employé familial polyvalent suivi du certificate de qualification professionnelle assistant de vie	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ou Brevet d'études professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne
				Acquis avant 2016	Acquis après 2016		
Ministère responsable de la certification	Affaires sociales	Santé	Santé	Travail emploi formation	Travail emploi formation	Branche des salaires du particulier employeur IPERIA	Education nationale
DF 1 socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	Allègement				Allègement		Allègement
DF 2 socle Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité		Dispense		Allègement	Dispense	Allègement	Dispense
DF 3 socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense		Dispense
DF 4 socle Participer à l'animation de la vie quotidienne et citoyenne de la personne				Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)142 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0)130 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

www.epss.fr / epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

Tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation et de certification relevant du "socle commun" - DEAES

Diplômes détenus par le candidat	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Brevet d'études professionnelles agricoles option service aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Brevet d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
Ministère responsable de la certification	Educaton nationale	Educaton nationale	Jeunesse et sport	Agriculture	Agriculture	Agriculture
DF 1 socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale		Allègement		Allègement		
DF 2 socle Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	Allègement			Dispense	Allègement	Dispense
DF 3 socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés		Allègement		Dispense	Allègement	Allègement
DF 4 socle Participer à l'animation de la vie quotidienne et citoyenne de la personne		Allègement	Dispense	Allègement		Allègement

Les dispenses d'un domaine de formation et allègements de formation portent sur l'enseignement socle. Ils ne dispensent pas des épreuves du diplôme d'État : la passation de l'ensemble des épreuves de certification est obligatoire.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0) 1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 000 10

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautill 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33 (0) 1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 000 36

www.epss.fr / epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

DOSSIER DE DEMANDE

D'ALLEGEMENTS ET / OU DE DISPENSES

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Dossier complet à retourner au plus tard le lundi 22 février 2021 à l'adresse suivante : EPSS - Admissions - 13, Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy-Pontoise Cedex ou par mail à selections@epss.fr

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : F ☐ H ☐

Date de naissance : / / Lieu de naissance : Dpt

Nationalité.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique :

Statut actuel : Salarié.e ☐ Etudiant.e ☐
Si autre, merci de préciser :

Je, soussigné.e

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents joints dans ce dossier de demande d'allègements et/ou dispenses.

Fait à :

Le :

Signature :

Liste des pieces à fournir

- ☐ Une lettre détaillée comprenant :
 - vos motivations, relatives à votre demande d'allègements et/ou de dispenses ;
 - une description et analyse détaillées des fonctions déjà exercées, en lien avec les allègements et/ou dispenses souhaités ;
 - un descriptif des contenus d'enseignements théoriques et leurs volumes déjà acquis ;
- ☐ Un CV, présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles ;
- ☐ La copie des diplômes, titres professionnels ou certificats obtenus ;
- ☐ La copie des attestations de travail et tous les documents mentionnant des expériences extra-professionnelles (attestations de bénévolat, attestations de stage...) ;
- ☐ La copie de la carte d'identité / passeport / carte de séjour.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33(0)142795020 / Siret 784

28106500010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / +33(0)130756296 / Siret 784

28106500036

www.epss.fr/ epss@epss.fr

Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z